ENGHIEN-LES-BAINS

RONDE D'ENGHIEN 26e

DIMANCHE 29 MARS 20

3 KM JEUNES / 9H
Benjamins, minimes et cadets

6 KM POPULAIRE / 9H
Ouvert à tous

10 KM POPULAIRE / 10H
Ouvert à tous

10 KM ELITE / 11H30
Qualificatif championnat de France

ANIMATIONS GRATUITES
OUVERTES À TOUS

Service communication hôtel de ville

SPORTIF.COM

IPH · EFCVO · ROUSSEAU AUTOMOBILE · SPORT LOISIRS · BARRIÈRE · CASINO ENGHIEN · USDEN · val d'oise le département · TERRE DE JEUX 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

26e RONDE D'ENGHIEN
DIMANCHE 29 MARS 2020

N° DOSSARD

INSCRIPTION PAR COURRIER (date limite d'engagement le 17 mars 2020)

Bulletin d'inscription à découper et à envoyer avec votre règlement par chèque établi à l'ordre de l'USDEM + photocopie de la licence FFA ou certificat médical de « non contre indication à la course à pied en compétition » à : **M. Thierry PALLANCHER** • 23 rue de Paris • Boîte 13 • 92110 Clichy

Ⓐ **Gratuit** • Ⓑ **6 Km :** 12) • Ⓒ **10 km :** 14) • Ⓓ **10 Km :** 20)

Les vestiaires seront au gymnase de la Coussaye pour se changer **(consigne facturée 2e)**

INSCRIPTION PAR INTERNET (date limite d'engagement le 25 mars 2020)
www.le-sportif.com

INSCRIPTION SUR PLACE UNIQUEMENT SAMEDI 28 MARS 2020 DE 14H À 17H. Pas d'inscription le jour de la course) www.le-sportif.com
En fonction des dossards restant disponibles à la vente

Ⓐ **5 Km** • Ⓑ **6 Km :** 15) • Ⓒ **10 km :** 20) • Ⓓ **10 Km :** 22)

INFORMATIONS : J.M Virolan • 06 50 78 83 07 • ronde.enghien95@gmail.com

HORAIRES DES COURSES

Ⓐ DÉPART 9H (cadets, minimes, benjamins) Ⓑ DÉPART 9H Ⓒ DÉPART 10H Ⓓ DÉPART 11H30

NOM ..... PRÉNOM .....

ANNÉE DE NAISSANCE ..... SEXE : M ☐ F ☐

ADRESSE .....

.....

COURSE CHOISIE : Ⓐ **3 Km** ☐ Ⓑ **6 Km** POPULAIRE * ☐ Ⓒ **10 Km** POPULAIRE ** ☐ Ⓓ **10 Km** QUALIFICATIVE ☐

TÉLÉPHONE ..... E-MAIL .....

POUR S'INSCRIRE À LA COURSE D, VOUS DEVEZ AVOIR UN TEMPS DE RÉFÉRENCE < 50 MN (TEMPS RÉALISÉ, DATE ET LIEU).

TEMPS ..... DATE ..... LIEU .....

• COUREUR LICENCIÉ FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP OU FFTRIATHLON

NUMÉRO DE LICENCE FFA OBLIGATOIRE ET ANNÉE .....

NOM DU CLUB ..... Num FFA du CLUB .....

• COUREUR NON LICENCIÉ ET AUTRES SPORTS :

conformément à la loi du 23 mars 1999 : joindre à l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition établi par un médecin et datant de moins d'un an ou une copie certifiée conforme. le document sera conservé par l'organisation.

LE ..... SIGNATURE .....

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie aiac. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

* Limitée à 400 participants ** Limitée à 700 participants

26e RONDE D'ENGHIEN

PARCOURS 2020

LA CIRCULATION SERA INTERDITE DE 7H30 À 13H30

1. CASINO MUNICIPAL
2. HÔTEL DE VILLE
3. ÉGLISE SAINT-JOSEPH
4. CENTRE DES ARTS
5. MARCHÉ
6. VILLA DU LAC
7. GYMNASE DE LA COUSSAYE

CIRCUIT

Rue du Général-de-Gaulle : Départ > Arrivée

- Avenue de Ceinture
- Avenue Lamartine
- Avenue Balzac
- Avenue Victor-Hugo
- Avenue de Ceinture
- Boulevard du lac
- Rue Général-de-Gaulle, jetée du lac (3 tours)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

26e RONDE D'ENGHIEN PARCOURS 2020

ARTICLE 1

Distances
Course A : Environ 3 km, un tour du lac, course ouverte aux benjamins, minimes et cadets licenciés ou non
Course B : Environ 6 km soit 2 tours du lac, course ouverte à toutes les catégories depuis cadets. La course est également ouverte aux sportifs en fauteuil roulant (fauteuil de compétition trois roues et casque obligatoire).
Course C : 10 km (mesurés) soit 3 tours du lac, course ouverte à toutes les catégories depuis cadets. La course est également ouverte aux sportifs en fauteuil roulant (fauteuil de compétition trois roues et casque obligatoire).
Course D : 10 km (soit 3 tours) course labellisée FFA classante et qualifiante pour le championnat de France des 10 km, course ouverte à tous les coureurs ayant réalisés moins de 50' sur la distance (la performance annoncée doit être justifiée).

L'existence de deux courses est motivée par des raisons de sécurité, trop grand nombre de doublés à partir du 2e tour. Le nombre de tee-shirts et dossards est limité à 1100.

ARTICLE 2

Horaires
Départ course A, B à 9h • Départ course C à 10h
Départ course D à 11h30. Les participants n'ayant pas de références sur le 10 km (temps > à 50 ') sont invités à s'inscrire sur la course C

ARTICLE 3

Inscription et retrait des dossards
Course A
Ouverte aux licenciés et non-licenciés : cadets (2003 - 2004), minimes (2005 - 2006), Benjamins (2007 - 2008)
Course B et C
Aux coureurs licenciés et aux non-licenciés nés en 2003 ou avant.
Course D
Aux coureurs licenciés et aux non-licenciés nés en 2003 ou avant (temps de référence inférieur à 50' sur le 10 km)

Les bulletins d'inscriptions sont téléchargeables sur différents sites (Mairie d'Enghien-Les-Bains, EFCVO, comité du val d'Oise d'athlétisme…) Il est possible de s'inscrire par internet sur le site de http://www.le-sportif.com/
Les bulletins accompagnés du chèque à l'ordre de « USDEM et du certificat médical pour les non-licenciés sont à envoyer à THIERRY PALLANCHER • 23 rue de Paris • Boîte 13 • 92110 Clichy
Course A : 3 km gratuit jusqu'au 25 mars sur place 5)
Course B : les inscriptions sont payantes 12 euros (10 euros pour les licenciés), limite des inscriptions le 25 mars, 15 euros pour les inscriptions sur place le 28 mars 2020.
Course C : les inscriptions sont payantes 14) (12 euros pour les licenciés), limite des inscriptions le 25 mars, 20 euros pour les inscriptions sur place le 28 mars 2020.
Course D : les inscriptions sont payantes 20 euros (17) pour les licenciés), limite des inscriptions le 25 mars, 22 euros pour les inscriptions sur place le 28 mars 2020.

RETRAIT DES DOSSARDS
Le retrait des dossards sera possible dès le samedi 28 mars de 10h à 12h et de 14h à 17h sur la jetée du lac et le dimanche 29 mars à partir de 8h. Le retrait des dossards ne sera possible que sur présentation d'une licence FFA ou d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition (ou d'une copie certifiée conforme par l'intéressé). Ce document sera conservé par l'organisation. Les licences FSGT, FSCF, UFOLEP ou FF Triathlon sont acceptées à la condition que soit bien précisée la mention athlétisme en compétition. Chaque participant devra prévoir des épingles.

ARTICLE 4

Juge officiel
Le jury est composé d'un juge de la FFA, assisté de juges et de commissaires de course.

ARTICLE 5

Chronométrage
Course A : chronométrage manuel
Course B, C et D :
Toutes les courses sont assurées par un chronométrage à puces électriques.
LES PUCES NON RENDUES SONT FACTURÉES 10 EUROS.

ARTICLE 6

Classements
Les classements se feront selon les différentes catégories d'âge en vigueur à la FFA.

ARTICLE 7

Départ et arrivée
Le départ et l'arrivée auront lieu sur la jetée du lac

ARTICLE 8

Parcours
Course A : une boucle
Course B : 2 boucles
Course C et D : 3 boucles

ARTICLE 9

Pas de vestiaire sur la jetée mais uniquement au gymnase plus simple, plus sécurisant à gérer. Les vestiaires sont payants : 2€ par sac.

ARTICLE 10

Douches
Des douches seront disponibles au gymnase de la Coussaye 53, rue de la Coussaye.

ARTICLE 11

Parking
Possibilités de parking sur la ville : parking du gymnase de la Coussaye (gratuit mais limité), parking du Casino, de l'Hôtel de ville, Place Foch, Place du marché… .

ARTICLE 12

Résultats et récompenses dés la fin de la course pour le 3 km, 6 km et 10 km populaire sur la jetée sauf en cas intempérie dans la salle du 93.
à partir de 12h25 jetée pour le 10 FFA. idem sauf en cas d'intempérie ca sera dans la salle du 93. Tee-shirt à chaque participant dans la limite des 1100 premiers. Récompenses pour les 5 premiers hommes et pour les 5 premières femmes (course D) du classement scratch et pour les 3 premiers de chaque catégorie (courses B et C et les 3 premiers de la course D). (Pas de cumul de récompenses). Le vestiaire sera gardé et payant : 2 e par sac

ARTICLE 13

DROIT À L'IMAGE • TOUT COUREUR AUTORISE LES ORGANISATEURS À UTILISER LES IMAGES DE LA COURSE.

ARTICLE 14

Information coureurs. Dans le cadre de la loi informatique et liberté, l'organisateur se réserve le droit de conserver l'adresse mail afin d'informer de la prochaine éventuelle Ronde d'Enghien 2021.

ARTICLE 15

Assurance
L'organisateur est couvert par une assurance RC : (FFA) Attestation aiac police n°Z157020.002R
Sécurité : Signalisation et service médical assurés par l'organisation. Les coureurs non licenciés participent sous leur entière responsabilité avec renonciation à tout recours contre les organisateurs.
La participation à la ronde d'Enghien / Val d'Oise implique l'acceptation par chaque concurrent de ce règlement, chacun s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.